



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 1567

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement, de lui donner des indications sur le bilan, à mi-parcours, de la délégation interministérielle pour l'éducation numérique en Afrique. Il souhaite notamment connaître le coût de fonctionnement de cette structure depuis sa création en 2010, ainsi que le bilan de son action. Il souhaite également connaître la position du Gouvernement sur le degré de priorité qu'il accorde à ce projet et les moyens qu'il compte lui accorder pour les deux années qui restent à courir.

Texte de la réponse

Créée en 2010, la délégation interministérielle pour l'éducation numérique en Afrique est en charge du programme Sankoré porté par le Groupement d'intérêt public pour l'éducation numérique en Afrique (GIP ENA). Depuis 2010, 20,1 M€ de crédits de paiement ont été versés au GIP. Pour 2012, la subvention pour charges de service public prévue sur le programme 209 s'élève à 3,9 M€ de crédits de paiement, mais le versement effectif devrait être inférieur à ce montant car le gouvernement a souhaité suspendre les livraisons de classes numériques Sankoré (CNS) dans l'attente des résultats d'une évaluation. Les frais de personnel (2,5 ETP + 2 mises à disposition) et de fonctionnement ainsi que le loyer sont légèrement inférieurs à 1 M€. A ce stade, environ 2000 classes numériques ont été livrées dans les pays bénéficiaires du programme (Sénégal, Mali, Maurice, Madagascar, Burkina Faso, Haïti et Bénin) et pour partie installées dans divers établissements scolaires. Il n'existe donc pas de bilan à mi-parcours car les programmes de formation des professeurs et les premières utilisations concrètes des CNS ont à peine débuté, et selon un rythme qui varie en fonction des pays et des régions ciblées par le projet. Le gouvernement entend lancer une évaluation de cette initiative. Elle sera réalisée d'ici à la fin de l'année 2012 dans les pays avec lesquels des accords ont été signés. Cette évaluation sera confiée à un prestataire indépendant. L'objectif sera de jauger l'appropriation du programme par le corps professoral, mais également sa capacité à le poursuivre et à créer ses propres ressources éducatives, et enfin les acquis scolaires des élèves qui en découleront. En fonction des résultats de cette évaluation, le gouvernement prendra les décisions qui s'imposent.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1567

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Développement

Ministère attributaire : Développement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2012](#), page 4456

Réponse publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4713